

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARRENES

SEANCE DU 2 JUIN 2025

Convocation faite le 28 MAI 2025.

Ordre du jour :

- Approbation du CR précédent
- Création d'un poste administratif 20H
- Tableau des effectifs
- Travaux Impasse du puits
- Tranche 1 EP
- Décision modificative CHAUFFERIE
- Décision modificative COMMUNE
- Décision modificative ASSAINISSEMENT
- Mandat au CDG pour la mutuelle 2026
- SDIC Adhésion de 2 communes
- Questions diverses

La séance est ouverte le 2 JUIN 2025 à 20h02

Étaient présents : M. Michaël PLUVIAUD, M. Frédéric FIEDLER, Mme Aurélie GOUT, M. Dominique REPAS, M. Laurent PERIGAUD, M. Daniel CARDEAUD, Mme Cécile TURGIS, Mme Joëlle DEVAUD et Mme MILLOT Catherine

Excusés : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Aurélie GOUT

Approbation du compte-rendu précédent

2025-021 CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT ET RELATIVE AU RECRUTEMENT, LE CAS ECHEANT, D'UN AGENT CONTRACTUEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE : La création, à compter du 4 juin 2025 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie, dans le grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe relevant de la catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

2025-022 ETAT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'établir le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

FILIERE	CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	DATE DE CREATION
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal 2eme classe	C	1	25 heures	10/07/2015
	Adjoint administratif	C	1	16 heures	23/06/2021
	Adjoint administratif principal 2eme classe	C	1	20 heures	04/06/2025
TECHNIQUE	Adjoint technique principal 2eme classe	C	1	35 heures	08/12/2017
	Agent de Maitrise	C	1	35 heures	21/02/2020
	Adjoint technique	C	1	6 heures	15/01/2016
	Adjoint technique	C	1	5 heures	02/05/2023

2025-023 APPROBATION DU DEVIS D'EVOLIS CONCERNANT LA REFECTION DE L'IMPASSE DU PUITS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU BOOST COMMUNE.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Accepte le devis n° 241119 – 3682CI.02 du 19/11/2024 susmentionné ;

Décide de solliciter le boost commune II pour un montant de 297.80 €

S'engage à financer ces travaux sur l'exercice 2025.

2025-24 DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR OU FOND VERT ET LE FOND COMMUNAUTAIRE 2025 POUR LA MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE TRANCHE 1 (2024-2025)

Après avoir exposé le projet et ses modalités de financement,

COUT GLOBAL DE L'OPERATION		FINANCEMENT DE L'OPERATION	
Désignation	Coût € HT	Désignation	Montant € HT
Travaux d'appareillages	18 578.41	DETR / FOND VERT	2 517.03 €
		FIT CCBGB	5 000 €
		SDEC (80% du coût des travaux de réseaux évités)	7 345.70 €
		AUTOFINANCEMENT	3 715.68 €
Coût total de l'opération	18 578.41 €	Montant total du Financement	18 578.41 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- ADOPTE le projet ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ces travaux ;
- AJUSTE le montant de la demande de subvention au titre de la DETR / FOND VERT faite en 2024 ;
- SOLLICITE la communauté de commune pour une subvention au titre du FIT pour l'année 2025 ;
- AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

2025-025 DECISION MODIFICATIVE n°1 du Budget CHAUFFERIE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Approuve : l'écriture comptable suivante.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Emprunts en euro				1641	H.O.	117,95
Constructions				2313	H.O.	-117,95
Investissement dépenses						
		Solde	0,00			

2025-026 DECISION MODIFICATIVE n°1 du Budget COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve : l'écriture comptable suivante.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Divers				618		40,46
Fonctionnement dépenses						40,46
Solde			40,46			
Résultat de fonctionnement reporté				002		40,46
Fonctionnement recettes						40,46
Solde			40,46			
Solde d'exécution de la section d'inv.	001	H.O.	8 415,12			
Installation de voirie	21752	H.O.	2 055,88			
Investissement dépenses			10 471,00			
Solde			10 471,00			
Excédents de fonctionnement capital	1068	H.O.	10 471,00			
Investissement recettes			10 471,00			
Solde			10 471,00			

2025-027 DECISION MODIFICATIVE n°1 du Budget ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve : l'écriture comptable suivante.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042				023		49,88
Reversement aux agences de l'eau -				706129		-49,88
Fonctionnement dépenses						
Solde			0,00			

2025-028 DELIBERATION DONNANT MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CREUSE POUR LANCER LA CONSULTATION POUR LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- **De retenir** le principe de la procédure de la convention de participation pour les risques santé à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026 ;
- **De se joindre** à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la santé, à adhésion facultative des agents, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse entend conclure ;
- **De donner mandat** au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ;
- **De verser** une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention :

- En respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 soit 15 € bruts mensuels / agent,
 - La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.
- **PREND ACTE** que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Creuse pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

2025-029 ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER LA TOUR ET SAINT MARTIAL LE VIEUX AU SDIC 23

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n° 2025-03/05 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SDIC 23 en date du 20 Mars 2025 acceptant l'adhésion des communes suivantes :

SAINT DIZIER LA TOUR
SAINT MARTIAL LE VIEUX

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité

- D'ACCEPTER l'adhésion au SDIC 23 des communes précitées
- D'AUTORISER Mr Le Maire à signer toute pièce à ce sujet.

Informations diverses :

- Lecture du Manifeste des chasseurs de la Creuse
- Lecture de la Motion sur la protection des forêts
- Départ sur le devenir d'EVOLIS (Service VOIRIE)
- Point sur la gestion de la salle polyvalente :
 - Achat d'une balance pour peser les couverts
 - Délai de restitution des chèques de caution : 1 mois au lieu de 15 jours
- Information concernant la modification du mode de scrutin pour les élections 2026.
- Organisation de la fête de la musique 21-06
- Gros chêne : Point sur les associations, les travaux et la sécurité des visiteurs
- Point sur les problèmes INTERG :
 - Rappel des charges
 - Taxe foncière toujours pas payé
 - Problème d'eau chaude

Séance levée à 22h05

Le secrétaire de séance

Mr le Maire